



LE MESSAGE DE PARIS¹

Intégration de la biodiversité dans la coopération Européenne au développement

Les participants à la Conférence du Paris sur la biodiversité dans la coopération Européenne au développement, 19-21 Septembre 2006

Des engagements à l'action

Du 19 au 21 septembre 2006, plus de 400 participants représentant les gouvernements et la société civile se sont réunis à Paris pour rechercher les moyens d'une meilleure intégration de la biodiversité dans la coopération européenne au développement.

Les participants se sont inquiétés du déclin observé dans la fourniture de biens et services par les écosystèmes, déclin qui menace le développement durable et les moyens de vie des communautés les plus démunies. La nécessité de construire des liens plus forts entre la biodiversité et le développement durable a été reconnue par la communauté internationale, y compris par les Parties à la Convention sur la Diversité Biologique, qui ont observé que l'objectif biodiversité devait être mis en oeuvre comme une « *contribution à la réduction de la pauvreté et au bénéfice de toute vie sur la terre* ».

L'Union Européenne fournit plus de la moitié de l'aide mondiale au développement et a fait des efforts considérables pour soutenir les actions en faveur de la biodiversité, en proposant l'intégration de cette question dans différents secteurs. Une indication récente de l'engagement de la Commission Européenne à améliorer l'intégration de la biodiversité dans la coopération européenne au développement se retrouve dans « *Arrêter la perte de biodiversité d'ici 2010 – et au delà* ». En 2006, aussi bien les Ministres en charge du Développement et de l'Environnement de l'OCDE que les institutions de l'Union Européenne ont souligné qu'ils soutiendraient les efforts fournis par les pays partenaires pour prendre en compte les considérations environnementales dans le développement et les Documents de stratégie de réduction de la pauvreté. Si la *Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide* en 2005 cherche à mieux intégrer l'environnement dans le développement au niveau sectoriel et national, la prise en compte des considérations environnementales dans les politiques de développement et d'échanges commerciaux reste encore à réaliser.

Pour une action concertée sur l'intégration de la biodiversité dans la coopération européenne au développement, les participants ont identifié la série de défis et d'activités suivante:

DEFI N°1 : INTEGRATION

La coopération européenne avec les pays partenaires joue un rôle central dans l'atteinte des objectifs du développement et pour la durabilité de l'environnement. Les efforts pour améliorer l'intégration *environnement - développement* devraient viser à renforcer les politiques et les institutions qui appuient la réduction de la pauvreté rurale.

Les participants encouragent la Commission Européenne et les Etats membres à soutenir leurs pays partenaires pour :

- Promouvoir un développement rural durable en utilisant la biodiversité comme un capital pour la réduction de la pauvreté, minimisant ainsi les risques et améliorant la sécurité alimentaire, la nutrition et la santé ;
- Développer et soutenir le recours à des mécanismes de financement novateurs pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et la réduction de la pauvreté ;
- Renforcer la société civile, en particulier les communautés locales et les communautés indigènes, afin de construire une masse critique locale en mesure de promouvoir l'intégration de l'environnement et du développement.

¹ Traduction non officielle

- Intégrer les questions environnementales dans les stratégies de réduction de la pauvreté et les instruments de politique macroéconomique (DSRP), et suivre les progrès faits pour traduire les politiques en actions.

DEFI N°2 : GOUVERNANCE

Les systèmes de gouvernance équitables, transparents et efficaces sont essentiels aussi bien pour la réduction de la pauvreté que pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Les gouvernements ne peuvent, ni ne doivent décider tous seuls du cadre de gouvernance. La gouvernance agit à bien des niveaux, de l'international au local. Il est particulièrement important de renforcer les capacités des populations les plus démunies, les communautés locales et les peuples indigènes à gérer les ressources naturelles.

Les participants encouragent la Commission Européenne et les Etats Membres à :

- Incorporer des mesures effectives dans les Documents de stratégie nationale et les politiques sectorielles permettant de renforcer les politiques et les institutions qui soutiennent la reconnaissance formelle des droits des populations rurales et autochtones à gérer les ressources naturelles et à en tirer profit.
- Rechercher systématiquement des intrants et des opinions venant de la société civile, en particulier les communautés les plus démunies et les peuples indigènes, de même que les points de vue gouvernementaux, dans la détermination des priorités nationales pour son programme d'aide.

DEFI N°3 : INSTRUMENTS ET COHERENCE DES POLITIQUES

Appuyer avec succès le développement durable dans les pays en développement aura des conséquences positives directes sur les préoccupations domestiques clés de l'UE, telles que la migration et la sécurité. L'UE a par conséquent besoin de travailler pour une plus grande cohérence dans ces domaines.

Les participants encouragent la Commission Européenne et les Etats membres à :

- Utiliser pleinement les opportunités que présentent des instruments tels que l'appui budgétaire, l'approche sectorielle large, etc. pour faire progresser la prise en compte transversale des préoccupations environnementales dans le développement, y compris à travers un dialogue à haut niveau sur les politiques ;
- Encourager l'utilisation systématique des évaluations environnementales stratégiques en appui à cette prise en compte transversale ;
- Améliorer la cohérence entre les politiques de l'UE et les accords de partenariat économique en relation avec l'environnement et le développement, le commerce, l'agriculture, les pêches, le tourisme, le transport et les infrastructures ;
- Apporter le leadership et les moyens nécessaires pour aider les pays partenaires à créer un contexte favorable où les entreprises soucieuses de durabilité peuvent être des partenaires efficaces dans la mise en oeuvre de la conservation et du développement ;
- Soutenir le développement des connaissances et la recherche participative ;
- Agir sur la demande, en particulier par voie législative, pour réduire l'impact écologique de la consommation et du commerce européens sur les forêts de monde et les ressources océaniques ;
- Au niveau international, travailler avec les pays partenaires pour réformer la gouvernance mondiale, et renforcer également le PNUE, les AME et leurs mécanismes de mise en oeuvre.

DEFI N°4 : RECONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITE DANS LES PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

L'UE devrait développer un cadre cohérent pour l'environnement dans les PTOM afin de promouvoir la gestion durable de leurs zones importantes pour la biodiversité, et également encourager les efforts

conjointes avec les Régions Ultrapériphériques (RUP), en prévoyant les mécanismes financiers adéquats.

LA VOIE A SUIVRE

Les participants ont insisté sur le besoin d'incorporer l'objectif *biodiversité 2010* dans le cadre des ODM afin de promouvoir l'intégration de la biodiversité dans la coopération au développement. Ils ont également accueilli favorablement l'engagement de la présidence finnoise de l'UE à soumettre le Message de Paris au Conseil chargé des Affaires Générales et des Relations Extérieures en Décembre 2006.

Les participants ont encouragé le Conseil et le Parlement européens à échanger et à prendre position sur la Communication intitulée « *Arrêter la perte de biodiversité en 2010 et au-delà* ». En conclusion, ils ont exprimé leur gratitude aux sponsors et au pays hôte pour l'organisation de la conférence de Paris qui a permis de créer un espace de dialogue entre les acteurs de la conservation et du développement du Nord et du Sud.